1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21 **ou date de début** **date de fin**

CHARGES	MONTANT[7]		PRODUITS	MONTANT[7]	
60 - Achats	107 000	€	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	70 000	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	**73 – Dotation et produits de tarification**	0	€
Achats d'études et de prestations de services	87 000	€	**74 – Subventions d'exploitation (8)**	605 000	€
Achats de matériel, équipements et travaux	20 000	€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€	CDC	28 000	€
Achats de marchandises		€	France Services	6 000	€
Autres achats		€			€
61 - Services extérieurs	225 000	€	Région(s) (à *préciser*)		€
Sous-traitance générale	61 000	€	Sud	200 000	€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières	160 000	€	Département(s) (à *préciser*)		€
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entretien et réparations	1 000	€			€
Primes d'assurances	3 000	€	**TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires**	90 000	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)		€	- Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		€
62 - Autres services extérieurs	258 000	€	- Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur	18 000	€	- Territoire du Pays d'Aix		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	23 000	€	- Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, information et publications	10 000	€	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	- Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions		€	- Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications		€	Communes (à *préciser*)		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)		€			€
63 - Impôts et taxes	10 000	€			€
Impôts et taxes sur rémunérations	10 000	€			€
Autres impôts et taxes		€	Organismes sociaux (détailler) :		€
64 - Charges de personnel	515 000	€	Fonds européens		€
Rémunérations du personnel	385 000	€	L'agence de services et de paiement	41 000	€
Charges sociales	130 000	€	Autres établissements publics	20 000	€
Autres charges de personnel		€	Aides privées	220 000	€
65 - Autres charges de gestion courante	0	€	**75 – Autres produits de gestion courante**	70 000	€
66 - Charges financières	0	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
67 - Charges exceptionnelles	25 000	€	**76 – Produits financiers**	0	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	110 000	€	**77 – Produits exceptionnels**	55 000	€
			78 – Reprises sur amortissements provisions	65 000	€
69 - Impôts sur les bénéfices	0	€	**79 – Transfert de charges**	385 000	€
TOTAL DES CHARGES	1 250 000	€	**TOTAL DES PRODUITS**	1 250 000	€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES [9]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	**87 – Contributions volontaires en nature**		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	1 250 000	€	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	1 250 000	€

Important : *Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.* ***Ne pas indiquer les centimes d'euros.***

Fait à : Marseille Le 09/08/2022

Signature du Président

Cachet de l'association

La Plateforme Marseille
350 rue d 'Endoume
13007 Marseille
Tél: 04 84 89 43 69
contact@laplateforme.io
Assoc. Loi1901 - Siren: 841 609 563

[7] *Ne pas indiquer les centimes d'euros.* [8] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.* [9] *Le plan comptable des associations, issu du règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.*

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2022